

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2008

L'an deux mille huit et le dix-huit février, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 14 février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre VILTART, Maire.

Présents : Mrs Georges LEO, Jean-Pierre LALANNE, Philippe BARBIER, Bernard DAIGNY, Claude TOUPART, Robert PRINGUER, Jean-Louis GRENE, Serge NICOLE, André LESQUIREUX.

Absents : Mrs Jacques-Marie GORET, Lyonel LAMBERT, excusé et Benoit THIBAUT.

Ont donné pouvoir : M. LAMBERT à M. PRINGUER

A/ FINANCES COMMUNALES :

- ➔ **Renouvellement ouverture de crédits** : Le Maire rappelle que par décision du 30/01/2007 le Conseil a donné son accord sur l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 60.000€ auprès du Crédit Agricole Brie Picardie. Elle arrive à échéance au 14/02/2008. Le Maire propose aux conseillers de la renouveler ; 24.000€ ont été utilisés en 2007 du 20/03 au 25/05 (coût des intérêts :161,06€)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord au renouvellement de cette ligne de trésorerie pour une année.

Compte-tenu de l'évolution des taux, il conviendra d'envisager le transfert du prêt à taux révisable en prêt à taux fixe avant la prochaine échéance.

- ➔ **Acquisition de matériel – vol du 31/01/2008** : suite au vol avec effraction de l'atelier municipal, certains matériels communaux vont être à remplacer (tronçonneuse à bois, grosse & petite meuleuses + disques, perceuse...)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à engager les dépenses nécessaires au remplacement du matériel volé et porte ces dépenses en section d'investissement du BP2008.

L'installation d'une alarme volumétrique est peut-être à envisager.

- ➔ **Demande subvention Ecole Ste Thérèse** : à l'unanimité, le Conseil Municipal ne donne pas suite à cette demande, considérant que le village dispose d'une école.

B/ QUESTIONS DIVERSES :

- ➔ **Projet d'aérogénérateurs** : Le Conseil examine le zonage de développement éolien de la CCALM (arrêté préfectoral du 07/01/08) et le projet présenté par le Sté Socpe de Champs Perdus pour l'installation de 4 éoliennes entre Hangest et Plessier sur le territoire d'Hangest.

A l'unanimité, il émet un avis défavorable sur ce projet.

- ➔ **Convention Etat/Cne pour l'accueil des élèves, les jours de grève** : Le Maire informe les Conseillers qu'il a donné son accord de principe sur la mise en place d'un accueil des élèves lors de mouvements de grève, applicable dès le 24/01/08 (journée de grève des fonctionnaires). Il s'étonne toutefois que le personnel requis n'ait besoin d'aucune qualification particulière. Une compensation financière est prévue par l'Etat.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer cette convention par 8 voix pour et 2 contre.

- ➔ **Lotissements** : Le Maire informe les Conseillers que l'arrêté préfectoral autorisant la réalisation du Lotissement communal vient d'être reçu en mairie.
Par ailleurs, il présente l'esquisse du projet de lotissement (26 lots) établi par le promoteur auquel les terres «Viltart » en dessous du terrain de football ont été cédées.
- ➔ **Assurances** : une extension de garanties des contrats « tondeuse » et « manitou » a été demandée pour couvrir le risque « dommages corporels conducteur ». Des avenants seront établis.
- ➔ **Scrutins des 9 et 16 mars 2008** : Le Maire invite les Conseillers présents à constituer les bureaux de vote : les élections cantonales se dérouleront à la mairie et les municipales à la salle polyvalente.

Le présent extrait a été affiché à la porte de la mairie, en exécution de l'article 56 de la Loi du 5 avril 1884.

En Mairie, le 19 février 2008

Le Maire,